

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



La lettre du sénateur GUILLAUME CHEVROLLIER

PROJET DE LOI D'URGENCE POUR FAIRE FACE AU COVID-19

L'épidémie de Covid-19 est la plus grande crise de santé publique dans notre pays depuis un siècle.

Le Parlement a été saisi dans l'urgence. Le Sénat a travaillé en lien très étroit avec le Gouvernement et l'Assemblée nationale, préparant en quatre jours une loi qui offrira aux autorités publiques et à la société tout entière des outils puissants et flexibles face au virus. Afin d'être contenue, la menace nécessitait une réaction rapide et décisive. Cet impératif, le Sénat l'a fait sien, avec un large consensus de toutes les forces politiques, et la Commission Mixte Paritaire l'a confirmé par un texte de compromis.

Le texte final créé l'état d'urgence sanitaire, qui donne au Gouvernement et à ses relais territoriaux la possibilité de prendre par décret des mesures exceptionnelles : restriction de la liberté d'aller et de venir, mise en quarantaine, fermeture provisoire de certains établissements, limitations des rassemblements sur la voie publique.

C'est hautement dérogoire au droit commun mais justifié au regard des circonstances. La loi comprendra aussi des garanties de proportionnalité et de contrôle par la justice et le Parlement, assurant l'équilibre entre les droits et libertés et les nécessités s'imposant à une société menacée. Ces derniers jours, certains individus ont défié les obligations de confinement, mettant en danger leurs concitoyens. Cet état d'urgence donnera aux forces de l'ordre, y compris aux polices municipales, les moyens de mieux sanctionner de tels comportements.

Enfin, le Sénat a garanti que ce dispositif ne perturbera pas l'équilibre des pouvoirs, votant un contrôle parlementaire attentif de l'ensemble des mesures gouvernementales et s'assurant que l'état d'urgence sanitaire demeure strictement temporaire et ne puisse devenir un nouveau régime d'exception durablement inscrit dans notre droit.

Il est raisonnable d'habiliter le Gouvernement à agir tout de suite. Les entreprises, les salariés, les indépendants, les administrés ont besoin d'aide dès maintenant.

Enfin, cette loi résout l'essentiel des difficultés concrètes auxquelles font face les collectivités

entre les deux tours des élections municipales.

Concrètement, le texte permet :

1. **un meilleur encadrement des mesures pouvant être prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire** pour préserver les droits et libertés des citoyens, même en temps de crise ;
2. la création d'un dispositif exigeant de **contrôle du Parlement** sur les décisions prises par le Gouvernement pendant l'état d'urgence sanitaire ;
3. **le report de l'entrée en fonction des conseillers municipaux** dans les communes où le conseil municipal a été élu au complet dès le premier tour, pour éviter tout risque sanitaire lors de la réunion d'installation ;
4. davantage de garanties pour **l'organisation du second tour** dans les communes où des sièges de conseiller municipal restent à pourvoir ;
5. l'assouplissement des règles de fonctionnement des collectivités territoriales afin d'assurer la **continuité des services publics locaux**.

Le travail parlementaire au Sénat continue !

C'est dans un esprit de responsabilité et par sens du devoir que les sénateurs
se mobilisent pleinement

Les questions d'actualité au gouvernement auront lieu chaque semaine

N'hésitez pas à me faire remonter vos remarques et doléances

par rapport aux mesures prises.

Dans cette période de crise et au moment où des mesures de confinement entrent en vigueur, **je tenais à vous faire part de ma disponibilité et de mon soutien à l'ensemble des élus locaux.**

Afin de respecter les consignes nationales, ma permanence est fermée au public par précaution sanitaire.

Vous pouvez m'écrire à l'adresse mail suivante: permanence.chevrollier@gmail.com

Mes collaborateurs pourront également vous répondre au **0243656098**.

C'est dans ces moments de crise que l'on mesure que les Maires et les élus locaux sont au service des habitants, adaptent le service public et maintiennent sa continuité.

Si vous souhaitez aider nos concitoyens qui en ont le plus besoin, participer à la

ENGAGEZ VOUS DANS LA RÉSERVE CIVIQUE

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

RCV RÉSERVE CIVIQUE Trouver une mission Règles de sécurité [Se connecter](#)

Face à l'épidémie de **Covid-19**
le Gouvernement appelle à la mobilisation
générale des solidarités.

JE SUIS UNE STRUCTURE PUBLIQUE OU ASSOCIATIVE
Proposer une mission

JE SUIS VOLONTAIRE
Je veux aider

[Feedback](#)

COVID-19 **#JeVeuxAider**

**LA RÉSERVE CIVIQUE
SUR 4 MISSIONS VITALES**

1. Aide alimentaire et d'urgence
2. Garde exceptionnelle d'enfants
3. Lien avec les personnes fragiles isolées
4. Solidarité de proximité

***Nous surmonterons cette épidémie à une condition : **rester unis et solidaires** car, comme nous l'avons appris il y a quelques siècles,
« toute demeure divisée contre elle-même périra ».***

www.guillaumechevrollier.fr



GUILLAUME CHEVROLLIER
Sénateur de la Mayenne (Pays de la Loire)

Au Sénat
15 rue de Vaugirard
75006 Paris
Tél : 01 42 34 43 41
g.chevrollier@senat.fr

En Mayenne
3 rue des Trois croix
53000 Laval
Tél : 02 43 65 60 98
permanence.chevrollier@gmail.com

Si vous souhaitez vous désinscrire, [cliquez ici](#)